

CONSEIL MUNICIPAL**2 juillet 2026 à 18h30**

Présents : Mrs VERTAURE, GILLES, CHEVALIER, SAVONET, FELDIS, LANDAIS, GUILLE, Mmes DUTERME, DARASSE-BUCHET, ROSSO, PORTELLI, MILLON, ROUCHON.

Absents : Mrs CATHEBRAS et SOULIER

Procurations : néant

Secrétaire : Mme DARASSE-BUCHET est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à : 18h42

1- Approbation PV 5 juin 2026 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 à 12 voix pour et 1 contre.

Arrivée de Mr CATHEBRAS à 18h47, il participera au vote des délibérations suivantes.

2- Décisions prises par délégations :

DATE	FOUNISSEUR	OBJET	MONTANT
3/06/2026	SAUR	Branchement rue des remparts	8.168,07
11/06/2026	Menuiserie Provençale	Cales pour estrade	194.40
11/06/2026	Truck event record	Contrôle estrade	350,00

3- Délégations de compétences du conseil municipal au Maire :

Suite à l'observation de la Préfecture en date du 22/05/2026, l'article 1^{er} point n° 3 est modifié comme suit :

- 3° de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal à 30.000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (délégation consentie jusqu'à l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal) ; au lieu de « pour la durée du mandat »
Les autres points sont inchangés.
Délibération votée à l'unanimité.

4- Révision des tarifs régie Enfance :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser les différents tarifs de la régie enfance à compter de la rentrée 2026. A 13 voix pour et 1 contre, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

Cantine :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFICATION DE LA CANTINE
0-1000 €	1.00 €
1001-1500 €	4.00 €
+ 1500 €	4.20 €

Repas enfant allergique (PAI) : 1,00 €

Pénalités de retard (non inscrit ou inscrit hors délais) : 2,00 €

Garderie :

Matin : 1,50 €

Méridienne : 0,50 €

Soir : 2,00 €

Aide aux devoirs : 3,00 €

5- Modification des commissions communales : commission Travaux, voirie, bâtiments urbanisme et commission Sécurité :

La délibération du 30 mars 2026 créant les différentes commissions municipales, je vous rappelle la composition des commissions suivantes :

Travaux, Voirie, Bâtiments, Urbanisme : A. VERTAURE, S. GUILLE, B. SAVONET, L. MILLON, Y. FELDIS, C. CATHEBRAS, R. CHEVALIER

Sécurité : A. VERTAURE, B. SAVONET, S. GUILLE, T. LANDAIS, Y. FELDIS, R. CHEVALIER

Madame DARASSE BUCHET a demandé de faire partie de ses commissions. Madame PORTELLI a demandé son intégration à la commission Travaux, voirie, bâtiments, urbanisme.

Les commissions seront donc composées comme suit :

Travaux, Voirie, Bâtiments, Urbanisme : A. VERTAURE, S. GUILLE, B. SAVONET, L. MILLON, Y. FELDIS, C. CATHEBRAS, R. CHEVALIER, C. DARASSE BUCHET, C. PORTELLI

Monsieur le Maire informe que Monsieur CATHEBRAS, est titulaire d'une délégation dans les domaines environnement, agriculture, et gestion des agents techniques.

Sécurité : A. VERTAURE, B. SAVONET, S. GUILLE, T. LANDAIS, Y. FELDIS, R. CHEVALIER, C. DARASSE BUCHET

La composition des autres commissions reste inchangée.

Point voté à l'unanimité.

L'ordre du jour épuisé,

La séance est levée à 19h21